

SOMMAIRE

- 01 Edito et horaires d'hiver
La féerie de Noël
- 02 Un bureau municipal ajusté
Bureau de poste & Mutuelle
- 03 Eco-pâturage
Modification du PLU
Portes ouvertes aux collèges
- 04 Parcours permanent d'orientation
Nouvelle piste cyclable
Sécurisation rue des Ajoncs

Edito



2022 nous a permis d'achever la rénovation-extension du restaurant municipal et la requalification de ses abords. Les jardins familiaux sont en place et le quartier du Lenn Sec'h poursuit son développement. La commune aura investi 4.5 millions d'euros à votre service, un record.

Le programme pour 2023 est déjà connu, il est le fruit d'un travail de préparation minutieux d'une année à l'autre. La commune va poursuivre son effort de construction de logements pour tous. Nous avons tous dans notre entourage une personne en recherche de logement adapté à ses besoins. Maison individuelle ou appartement, logement privé ou social, acquisition ou location, plusieurs programmes seront lancés dès cette année pour répondre à cette variété des besoins.

La requalification du quartier de Pont-Youan vient de démarrer, elle va durer 3 années. Après de nombreux échanges avec les riverains, la qualité de vie va s'améliorer dans ce secteur à la faveur des travaux engagés. Par ailleurs, la transformation de notre cœur de ville sera le sujet majeur de 2023 en commençant par faire le bon choix pour notre mairie à savoir : rénovation ou reconstruction ?

Malgré le contexte aujourd'hui plus difficile, je reste ambitieux pour notre commune qui a de beaux atouts. L'année 2023 s'annonce donc profitable pour tous les Caudanais.

Je profite des derniers jours de janvier pour vous exprimer mes meilleurs vœux de santé et de prospérité pour vous, vos familles et tous vos proches. Bloavezh mat.

Fabrice Vély

Maire de Caudan - Vice-Président de Lorient Agglomération

La féerie de Noël



Attendu de pied ferme à 19h00 par les enfants, le Père Noël a connu un nouveau bain de foule avant de gagner la place de l'église où avait lieu le traditionnel Flashmob de Noël.

Avant d'entamer sa grande tournée, le père Noël aidé de ses lutins a terminé cette féerie de Noël par la distribution de papillotes.

Découvrez les vœux du Maire en scanant ce QR Code !



Mairie

Horaires d'ouverture depuis le 3 janvier :

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Permanence pour l'état-civil :

Samedi : de 9h00 à 11h00*

*Sauf les lendemains de jour férié et en été à partir du dernier samedi de juillet. Reprise des permanences le dernier samedi du mois d'août.

De nouveaux adjoints et conseillers délégués : Un Bureau Municipal ajusté

Comme toute organisation, le Bureau Municipal (constitué du maire, des adjoints et éventuellement de conseillers délégués) est parfois appelé à évoluer. Il vient de connaître quelques changements lors du conseil municipal du 23 janvier dernier. En effet, les nouvelles responsabilités professionnelles de Sylvie Cormier, adjointe en charge de la petite-enfance et de la jeunesse, ont réduit sa disponibilité d'élue. Aussi, une nouvelle organisation du Bureau Municipal s'avérait nécessaire pour la seconde moitié du mandat. Sandrine Le Roux, adjointe aux sports et à la vie associative depuis 2020, a accepté de reprendre la délégation de Sylvie Cormier qui reste, quant à elle, conseillère municipale. Marie-Pierre Le Cheviller, conseillère déléguée au logement social, a accepté de reprendre



les mêmes responsabilités en qualité d'adjointe au maire. Afin d'assurer une stricte parité homme-femme, deux nouveaux conseillers délégués font leur entrée au sein du Bureau Municipal : Claude Le Quellenec a remplacé Sandrine Le Roux aux sports et à la vie associative. Charlotte Caro a pris en charge le volet de la citoyenneté, le Conseil Municipal Junior (CMJ) et l'Outil en main qui sera à mettre en place. Charlotte est placée auprès d'Olivier Bengloan, adjoint en charge des écoles, du restaurant

scolaire, des transports et du Conseil Municipal Junior. Lors du dernier conseil municipal, le maire Fabrice Vély a tenu à remercier Sylvie Cormier pour son engagement sans faille au service de la collectivité et plus particulièrement sur le volet de la petite-enfance. Des remerciements appuyés également pour Marie-Pierre Le Cheviller, Sandrine Le Roux, Claude Le Quellenec et Charlotte Caro qui ont accepté de prendre de nouvelles responsabilités au sein de l'exécutif municipal.

Bureau de poste

Depuis quelques années et particulièrement depuis quelques mois, le service public de La Poste s'est dégradé : réduction des plages d'ouvertures (24h prévues au contrat), non-respect des horaires annoncés pour cause de non-remplacement des agents de La Poste. La durée minimale d'ouverture (12h par semaine) n'est parfois même pas assurée. Plus le service se dégrade, moins les usagers utilisent le service faute de fiabilité.

La baisse généralisée de l'activité postale et la transformation profonde des usages conduisent La Poste à revoir le format de sa présence sur le territoire, à Caudan comme partout en France. Elle propose de n'ouvrir son bureau que 12h par semaine ce qui revient à presque rien

quand il s'agit d'aller chercher un recommandé ou un colis par exemple. C'est très peu pratique. Au lieu de subir les décisions, la municipalité fait le choix d'offrir aux Caudanais un service postal de meilleure qualité pour pallier les carences de l'opérateur historique.

Le bâtiment aujourd'hui occupé par La Poste appartient à la commune. Il est devenu surdimensionné pour l'activité qui y est désormais exercée. Trop grand et trop peu utilisé dans le temps, il nous faut optimiser nos moyens.

Le service postal est un service public, il revient à des agents publics de reprendre cette activité. Aussi, nous étudions avec La Poste les modalités d'ouverture d'une Agence Postale communale au sein de la Mairie courant 2023.

Les agents d'accueil de la Mairie travaillent chaque jour au service de la population. Ils ont toutes les capacités nécessaires pour aider et accompagner les personnes qui en ont besoin. Lorsque les discussions seront



Mutuelle Communale

La municipalité de Caudan propose à ses administrés une offre de complémentaire santé en lien avec un partenaire mutualiste reconnu : MBA Mutuelle et son contrat MBA Commune.«

MBA Commune » : ses principales motivations sont d'apporter des solutions de santé pour tous et d'augmenter le pouvoir d'achat.

L'offre santé « MBA Commune » c'est aussi : une mutualisation pour faire baisser les cotisations des actions

de proximité, des conseils et un accompagnement dédié, une mise en place facile et rapide du contrat avec des garanties simples à comprendre. Un numéro de téléphone est dédié aux Caudanais : 06 75 81 10 73

La mutuelle reçoit en mairie 1 jeudi après midi



achevées avec La Poste, nous communiquerons sur les nouvelles modalités de fonctionnement de cette agence postale communale. La libération du bâtiment communal occupé par La Poste permettra à la commune

d'imaginer avec vous, pour cette réserve foncière située en cœur de ville, un nouvel usage au service des Caudanais. Services, commerces, logements, rien n'est défini mais c'est une belle opportunité pour améliorer notre cadre de vie.

Eco-pâturage

Les promeneurs caudanais et d'ailleurs qui fréquentent le vallon de Kergoff découvriront très prochainement de nouveaux locataires sur la partie sud du vallon.

Courant 2022, la commission environnement a étudié et validé l'entretien de ce secteur par l'éco-pâturage.

L'éco-pâturage consiste à entretenir les espaces verts avec des animaux. C'est une méthode d'entretien alternative à l'entretien mécanique. Cette méthode permet de générer des valeurs ajoutées environnementales (préservation de la biodiversité domestique et sauvage, limitation des bruits, baisse des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants...), des valeurs ajoutées

pédagogiques et sociales (renforcement du bien-être, création de liens sociaux, support pédagogique...) des valeurs ajoutées socio-économiques (baisse de la pénibilité et des risques au travail, vecteur de communication, développement de l'économie locale, limitation des coûts...).

L'étude s'est faite en 2 zones et début 2023 c'est la zone 1, d'une surface de 7200 m² qui sera habitée de 3 à 5 chèvres des fossés et de 2 à 3 moutons d'Ouessant.

La municipalité a retenu la société Les Tontons Tondeurs pour assurer cette prestation qui comprend également les clôtures et abris pour les animaux.

La préparation, notamment la pose des clôtures sera réalisée fin

janvier ou début février si le temps le permet.

Les Tontons Tondeurs proposent également une animation minimum par an à destination des enfants selon la demande.



Modification du PLU

La modification du plan local d'urbanisme vient d'être approuvée

Fin avril 2021, la Commune engageait la procédure de modification du plan local d'urbanisme adopté, après révision, en janvier 2014.

Depuis cette révision de 2014, le schéma de cohérence territoriale du pays de Lorient a été adopté en 2018 et modifié lui-même en 2021 pour intégrer des préoccupations de développement urbain et territorial cohérentes (notamment les objectifs de limitation de la consommation d'espaces, de densification), devant être prises en considération par les communes.

Caudan n'a pas échappé à

cette demande de mise en conformité de son PLU.

La modification du document local d'urbanisme a été adoptée lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 23 janvier. Elle avait été précédée d'une enquête publique qui s'est déroulée du 16 septembre au 20 octobre 2022 au cours de laquelle le public était invité à formuler ses observations. 47 observations ont ainsi pu être émises.

Les conclusions rendues par le commissaire-enquêteur étaient favorables sans réserve sur le projet de modification.

A travers ses publications municipales (« Caudan Magazine » et « Caudan L'essentiel »), ces évolutions

étaient annoncées dès 2021 : elles sont donc devenues effectives ! Au terme de cette durée, tous les secteurs situés hors agglomération, qui étaient classés en zone dite constructible ont basculé en zone A (agricole) ou N (naturelle). Les règles qui s'y appliquent dorénavant rendent impossible la délivrance d'autorisations d'urbanisme pour de nouvelles habitations.

L'agrandissement des habitations existantes reste autorisé dans le respect de limites fixées par le PLU.

La modification du PLU, devenue effective et opérationnelle, a porté

CAUDAN

Plan local
d'urbanisme



par ailleurs sur les points suivants : définition d'un périmètre de centralité commerciale, modification de points particuliers du règlement écrit, fixation d'une liste complémentaire de bâtiments d'intérêt architectural, intégration des règles du programme local de l'habitat (en cours de révision), création de deux STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) en secteur agricole.



Collège Saint-Joseph
Samedi 4 février
de 9h00 à 12h30

Collège Henri Wallon
Vendredi 3 février
de 16h30 à 19h00

Parcours permanent d'orientation

La municipalité a souhaité proposer une activité nouvelle qui allie sport, jeu et réflexion au cœur du vallon boisé de Kergoff.

C'est en présence de M. Le Maire, de Mme Sandrine Le Roux adjointe chargée des sports et de la vie associative que le parcours permanent d'orientation (terrain



équipé en permanence pour la pratique de l'orientation) a été inauguré avec M. Renard, représentant de l'entreprise qui a installé le dispositif.

Ce concept permet d'allier découverte, sport, culture et éducation en remettant au goût du jour des itinéraires pédestres ludiques. Les deux circuits sont matérialisés par des balises (en plastique recyclé) qu'il faut découvrir en utilisant une carte spéciale d'orientation; des postes de contrôle attestent du passage par un

poinçonnement. Il y a une variété de difficultés pour s'adapter à tous les publics.

Ce parcours soulèvera certainement un grand intérêt de la part du public (familles, établissements scolaires, clubs et centres de loisirs).

Une manière originale et ludique de faire du sport en pleine nature sans en avoir l'air.

Les cartes sont téléchargeables grâce au flashcode présent sur le panneau à l'entrée du vallon

de Kergoff. (<https://www.caudan.fr/.../parcours-permanent.../>)

NOUVEAU !



Nouvelle piste cyclable

Le Conseil Départemental a mis à profit des travaux de réfection du revêtement de chaussée pour aménager une piste cyclable protégée entre la sortie de Hennebont et l'EPSM Charcot, le long successivement des RD769 bis et RD26.

A la demande de la commune, une connexion a été réalisée au-delà de l'entrée de l'EPSM jusqu'à la route communale menant au hameau de Kernivinen avec une traversée sécurisée de la route départementale.

La commune de Caudan a demandé aussi au département du Morbihan de sécuriser le carrefour vers le hameau de Kercroch en aménagement un tourne-à-gauche protégé par des bordures séparatrices latérales et centrales.

La totalité des travaux est financée par le Département du Morbihan. La commune se réjouit du volontarisme du département en faveur des itinéraires cyclables et de sa réceptivité aux demandes de la commune.



Travaux de sécurisation : rue des Ajoncs



Dans le cadre du programme de sécurisation des voiries, une phase de test est entreprise dans le quartier de Restendrèzen, en mettant la rue des Ajoncs en impasse afin d'y réduire la circulation de transit.

Le quartier est en effet traversé par de nombreux usagers pour rejoindre d'autres secteurs de la commune, avec fréquemment des vitesses excessives constatées.

Les habitants de la rue des Ajoncs, de l'allée des Roses et de l'allée des Camélias accéderont au quartier exclusivement depuis la rue du Maréchal Leclerc ; l'accès depuis l'échangeur de la RD 769 ne sera possible que pour les piétons et les cyclistes.

Une réunion d'échanges sera à nouveau proposée aux riverains en avril 2023 pour conclure sur la pérennisation ou non de cet aménagement.

Sécurisation de l'arrêt de transport scolaire de Penhouet :

Des travaux de sécurisation des arrêts de transports scolaires ont été entrepris au mois de décembre dernier au droit du village de Penhouet.

L'aménagement a permis de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les deux arrêts, de sécuriser la liaison piétonne vers le village et de créer un rétrécissement de chaussée avec passage de courtoisie afin de faire ralentir les véhicules.

En parallèle de ces travaux, un mât d'éclairage alimenté par un panneau photovoltaïque a été posé par Lorient Agglomération.

Ces travaux avaient fait l'objet d'une réunion sur site avec les riverains au mois de septembre 2022 et d'une concertation préalable avec les exploitants agricoles concernés.